

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 1872.

EXÉCUTION DE LA LOI DU 17 JUILLET 1871.

RAPPORT

FAIT PAR M. LE MINISTRE DE LA JUSTICE.

MESSIEURS,

Les Chambres ont imposé au Gouvernement le devoir de lui présenter annuellement un rapport sur l'exécution de la loi du 17 juillet 1871. Bien que cette obligation ne fût pas inscrite dans les lois antérieures, le Département de la Justice a néanmoins, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, mis sous les yeux des Chambres tous les documents propres à faire apprécier l'exécution des dispositions législatives concernant les étrangers.

La Législature, en inscrivant dans la loi votée au cours de l'année dernière, l'obligation d'un rapport annuel, s'est inspirée surtout de la pensée que le caractère temporaire de la loi sur les expulsions des étrangers imposait le devoir de l'éclairer, avant le renouvellement triennal de la loi, sur toutes les circonstances qui pouvaient mettre en lumière les avantages comme les imperfections de l'œuvre législative. Cette pensée, qui révèle la sollicitude des Chambres pour tout ce qui se rapporte aux institutions du pays, a guidé le Gouvernement dans l'exécution de la prescription qui lui a été imposée. Il a cru que le moyen le plus efficace pour éclairer les Chambres sur ce point, c'était de placer sous leurs yeux des états détaillés comprenant les mesures prises, en exécution de la loi du 17 juillet 1871, envers les étrangers résidants, ainsi que les motifs qui les ont inspirés.

La loi sur l'expulsion des étrangers résidant en Belgique autorise le Gouvernement à contraindre l'étranger à sortir du royaume, à s'éloigner d'un certain lieu ou à habiter dans une localité déterminée, lorsque par sa conduite il compromet la tranquillité publique, ou bien lorsqu'il est poursuivi ou a été condamné en pays étranger pour l'un des crimes ou délits qui donnent lieu à l'extradition, conformément aux lois des 5 avril 1868 et 1^{er} juin 1870. C'est d'après ces distinctions qu'il nous a paru convenable de dresser les états.

Le premier en ordre est celui qui comprend la catégorie d'étrangers à l'égard desquels des mesures ont été prises pour avoir troublé la tranquil-

lité publique. Le Gouvernement est heureux de pouvoir faire connaître aux Chambres qu'aucun étranger n'a été l'objet de mesures pour faits de cette nature.

Le second comprend les étrangers qui ont subi des condamnations dans leur pays, ou qui, au moment de l'arrêté d'expulsion, étaient l'objet de poursuites judiciaires.

Le troisième renferme les étrangers qui, condamnés en Belgique pour les crimes ou délits prévus par la loi, ont été l'objet d'un arrêté d'expulsion.

Le quatrième énumère les expulsions ordonnées contre les étrangers qui ont à la fois subi des condamnations dans leur pays et en Belgique.

Enfin, le cinquième qui, comme le premier, est négatif, se rapporte aux étrangers internés en vertu de la loi ou qui ont été contraints de s'éloigner d'un certain lieu.

L'expulsion du territoire du royaume est une mesure d'autant plus grave que le séjour de l'étranger y aura été plus prolongé : les relations d'affaires ou d'affections créées durant une résidence assez longue, la rupture prolongée de rapports avec le pays d'origine, sont là des circonstances qui influent sur l'expulsion ; aussi est-ce en vue de faire apprécier toute la portée de la mesure prise par le Gouvernement envers l'étranger coupable, qu'il a pris soin de relever, en regard de chaque expulsion, la durée du séjour dans le pays avant la date de l'arrêté.

Ainsi compris, les états mis sous les yeux des Chambres législatives leur permettront d'apprécier si le Gouvernement, dans l'exécution de la loi, s'est conformé, non-seulement au texte, mais encore à l'esprit qui a présidé à sa confection.

Le nombre total des expulsions ordonnées dans la période annuelle écoulée s'élève à 118. Toutes ont pour motifs des condamnations plus ou moins graves, prononcées soit à l'étranger, soit en Belgique.

La nature des offenses qui ont motivé des mesures de rigueur révèle en général le danger qu'il y aurait eu pour le pays de garder sur son territoire les étrangers qui en ont été l'objet. A peu d'exceptions près, les condamnations prononcées contre eux sont basées sur des atteintes graves contre la propriété. Protéger les nationaux contre les actes coupables des étrangers qui abusent de l'hospitalité qui leur est offerte ou qui fuient leur pays pour se soustraire à l'exécution des peines que leurs ~~faits~~ ^{faits} leur ont values, tel est le devoir du Gouvernement.

Le relevé des états soumis à votre examen démontre qu'il a accompli ce devoir avec une grande modération.

Dans les années 1865 à 1870, la moyenne annuelle des expulsions s'est élevée au chiffre de 140; l'exercice qui fait l'objet du présent rapport fournit un total de 118 expulsions.

Concilier les devoirs de l'hospitalité avec les exigences de la sécurité et de l'ordre publics, telle est la voie que le Gouvernement s'est tracée, et les Chambres, nous osons l'espérer, n'hésiteront pas à reconnaître qu'il l'a fidèlement suivie.

Le Ministre de la Justice,

DE LANTSHEERE.

ÉTAT N° 1.

Étrangers expulsés pour avoir compromis la tranquillité publique.

NÉANT.

ÉTAT N° 2.

Étrangers expulsés pour avoir été condamnés en Belgique.

NUMÉROS		DATE de l'arrêté.	DURÉE du séjour en Belgique.	MOTIFS DE L'EXPULSION.
D'ORDRE.	DU DOSSIER.			
1	120230	3 août 1871.	Cet étranger, arrivé en Belgique en 1871, a souvent été renvoyé du pays pour défaut de moyens d'existence. Il a fait l'objet de deux arrêtés d'expulsion intervenus le 12 juillet 1856 et le 5 août 1871.	Condamné : 1° Par le tribunal correctionnel de Verviers, le 16 juin 1855, à six mois d'emprisonnement, pour vol; 2° Par le tribunal correctionnel de Hasselt, le 20 juillet 1851, à un an de prison, pour vol et vagabondage. Cet étranger avait été expulsé du royaume par arrêté du 12 juillet 1856, porté en vertu de la loi du 22 septembre 1835, mais cet arrêté, ayant perdu sa force obligatoire, un nouvel arrêté a été pris le 5 août 1871. Il est le chef d'une famille qui ne vit que du produit du vol ou de la mendicité.
2	176301	5 août 1871.	Trois ans	Condamné le 30 octobre 1868, par la Cour d'assises du Brabant, à deux années et trente mois d'emprisonnement, pour cinq faux en écritures et escroquerie. Renseigné par le Parquet comme un homme dangereux.
3	222706	3 août 1871.	Trois ans	Condamnée le 21 mai 1871, par la Cour d'appel de Bruxelles, à quinze jours de prison, pour vol. Avait été antérieurement condamnée pour vagabondage et s'adonnait à la débauche clandestine.
4	253445	3 août 1871.	Un an	Condamnée le 18 mars 1871, par la Cour d'appel de Bruxelles, à un an d'emprisonnement, du chef d'abus de confiance. Sans profession, sans moyens d'existence et condamnée antérieurement pour vagabondage.
5	241441	5 août 1871.	Trois mois	Condamnée le 28 juillet 1871, par le tribunal correctionnel de Bruxelles, à trois mois d'emprisonnement, pour vol domestique.
6	224844	5 août 1871.	Cinq ans	Condamnée par le tribunal correctionnel de Bruxelles, le 17 décembre 1870, à un an d'emprisonnement, pour attentat aux mœurs.
7	240426	5 août 1871.	Un mois.	Condamné à Verviers, le 30 juin 1871, à trois mois d'emprisonnement, pour escroquerie.
8	237720	5 août 1871.	Deux mois.	Condamné à Bruxelles, le 22 avril 1871, à six mois d'emprisonnement, pour vol.
9	256441	5 août 1871.	Deux ans	Condamné à Anvers, le 7 juin 1871, à six mois d'emprisonnement, du chef de vol.

NUMÉROS		DATE de l'arrêté.	DURÉE du séjour en Belgique.	MOTIFS DE L'EXPULSION.
D'ORDRE.	DU DOSSIER.			
10	205340	20 août 1871.	Trois ans	Condamnée à Liège, le 13 janvier 1871, à dix mois d'emprisonnement, pour vols qualifiés. Vivait en état de vagabondage. A été condamnée pour vol postérieurement à son expulsion.
11	250252	18 août 1871.	Deux ans	Condamné à Gand, le 25 juillet 1871, à sept mois d'emprisonnement, pour vol domestique.
12	240989	2 sept. 1871.	Un an	Condamné pour vol à Charleroi, le 2 juillet 1871, à un mois de prison. La position de cet étranger était précaire et sa moralité des plus suspectes.
13	241423	2 sept. 1871.	Quelques mois.	Condamné à Gand, le 5 août 1871, à deux mois de prison, pour vol. La moralité de cet étranger était détestable.
14	210434	24 sept. 1871.	Quatre ans.	Condamnée à Anvers, le 4 juillet 1871, à quarante-cinq jours de prison, pour abus de confiance.
15	225714	24 sept. 1871.	Trois ans	Condamné à Bruxelles, le 9 septembre 1871, à trois mois et huit jours de prison, pour escroquerie et port de faux noms; Le 24 juin 1870, à deux mois et six semaines de la même peine pour banqueroute simple et détournement frauduleux.
16	254409	24 sept. 1871.	Un an	Condamné le 17 février 1871, par la Cour d'appel de Bruxelles, à un an de prison, pour recel.
17	242402	5 octob. 1871.	Un an	Condamné à Bruxelles, le 6 septembre 1871, à deux mois de prison, pour vol domestique.
18	253317	3 octob. 1871.	Quatre ans.	Condamné à Anvers, le 9 septembre 1871, à deux mois de prison, pour vol. Adonné à la paresse et au vagabondage.
19	242262	8 octob. 1871.	Quelques mois.	Condamné à Verviers, le 26 août 1871, à quinze jours de prison, pour vol. Tenait une mauvaise conduite.
20	191167	8 octob. 1871.	Quelques jours	Condamné par la Cour d'assises de Liège, le 11 mai 1863, à sept ans de travaux forcés, pour vols qualifiés.
21	142870	10 octob. 1871.	Quelques mois.	Condamné par le tribunal correctionnel de Bruxelles, le 22 septembre 1864, à huit mois de prison, pour vols : Par le tribunal de Verviers, le 7 septembre 1871, à 16 jours de prison, pour coups.
22	242859	8 octob. 1871.	Quelques mois.	Condamnée à Bruxelles, le 2 septembre 1871, à quatre mois de prison, pour vol domestique.

NUMÉROS		DATE de l'arrêté.	DURÉE du séjour en Belgique.	MOTIFS DE L'EXPULSION.
D'ORDRE.	DU DOSSIER.			
23	177442	7 nov. 1871.	Cet étranger était arrivé en Belgique en 1860. Expulsé en 1865, il est rentré dans le pays en 1871.	Condamné à Anvers, le 12 mars 1865, à quinze jours d'emprisonnement, pour vol. A la suite de cette condamnation, il a été expulsé du royaume par arrêté du 21 mars 1865. Le 11 octobre 1871, le même tribunal l'a condamné à trois mois de prison, du chef d'abus de confiance. L'arrêté précité, porté en vertu de la loi du 22 septembre 1855, n'ayant plus force obligatoire, un nouvel arrêté intervint à charge de cet étranger, le 7 novembre 1871.
24	245842	7 nov. 1871.	Quelques mois.	Condamné à Bruxelles, le 14 octobre 1871, à quatre mois de prison, pour détournements frauduleux.
25	125504	7 nov. 1871.	Cette étrangère était arrivée en Belgique avec ses parents dans son jeune âge.	Condamnée à Malines, le 17 mai 1870, à six fois quinze jours de prison, pour vols simples: Elle avait encouru antérieurement les condamnations suivantes: 1° Un mois de prison, pour vol. Jugement du tribunal correctionnel de Tongres, en date du 20 juillet 1866; 2° Six jours de prison, pour recel. Jugement du tribunal correctionnel de Turnhout en date du 18 août 1868. Elle appartient à une famille qui ne vit que de vols. Sa mère a subi de nombreuses condamnations de ce chef et a également été expulsée du royaume.
26	164514	9 nov. 1871.	Voir ci-contre.	Condamnée le 11 avril 1862, par le tribunal correctionnel de Verviers, à un mois d'emprisonnement, pour vol domestique. A la suite de cette condamnation, cette étrangère a été expulsée du pays par arrêté royal en date du 22 avril de la même année. Rentrée en Belgique au mois de mars 1870, sous un faux nom, elle a été condamnée, le 22 mai 1871, à deux peines d'emprisonnement, pour vol, par le tribunal de Bruxelles, et le 1 ^{er} septembre suivant, par le même tribunal, à un mois et huit jours de prison, du chef de faux en écritures et port de faux noms. Sa moralité était détestable. Elle avait abandonné le toit conjugal pour suivre en Belgique un étranger avec lequel elle vivait en concubinage, et qui avait délaissé sa femme et ses enfants en bas âge.
27	245454	25 octobre 1871.	Quelques mois.	Condamné à Liège, le 5 octobre 1871, à trois mois de prison, pour vols.
28	244461	22 nov. 1871.	Trois mois.	Condamné à Bruxelles, le 4 novembre 1871, pour faux en écritures et port de faux noms, à trois mois et huit jours de prison. Cet arrêté n'a pas été exécuté, l'étranger dont il s'agit ayant été livré au Gouvernement français en vertu d'une demande d'extradition.
29	245877	5 déc. 1871.	Cinq mois.	Condamnée à Courtrai, le 5 octobre 1871, à trois mois de prison, pour tromperie sur la nature de la chose vendue.
30	251787	25 déc. 1871.	Dix-huit mois.	Condamné à Bruxelles, le 6 octobre 1870, à douze mois et quinze jours de prison, pour escroquerie et port de faux noms. Avaient été condamné antérieurement pour vagabondage.

D'ORDRE.	NUMÉROS		DATE de l'arrêté.	DURÉE du séjour en Belgique.	MOTIFS DE L'EXPULSION.
		DU DOSSIER.			
31	251096		25 déc. 1871.	Dix-huit mois . . .	Condamné à Bruxelles, le 22 août 1871, à neuf mois de prison, pour vol et faux. Sa conduite a toujours été équivoque.
32	268005		31 déc. 1871.	Six ans.	Condamnée à Bruxelles, le 5 avril 1870, à un mois de prison, pour vol. Moralité mauvaise.
33	101654		3 janv. 1872.	Quelques mois. . .	Condamné par la Cour d'assises de Liège, le 27 décembre 1862, pour fabrication, émission et tentative d'émission de fausse monnaie, aux travaux forcés à perpétuité, peine commuée en celle de dix années de travaux forcés.
34	242802		28 janv. 1872.	Quelques mois. . .	Condamné à Bruxelles, le 15 septembre 1871, pour vol et faux en écritures, à neuf mois d'emprisonnement.
35	245905		28 janv. 1872.	Quatre mois . . .	Condamné à Bruxelles, le 15 janvier 1872, du chef de tentative de vol à l'aide de fausses clefs, à trois mois de prison.
36	242541		11 février 1872.	Dix mois	Condamné à Anvers, le 20 décembre 1871, pour coups et blessures et vol domestique, à quatre mois d'emprisonnement.
37	257250		25 février 1872.	Quelques jours . .	Condamné à Bruxelles : 1° Le 27 octobre 1871, à trois mois d'emprisonnement, pour faux en écritures ; 2° Le 6 janvier 1871, à six mois de prison, pour vol.
38	248151		25 février 1872.	Un mois.	Condamné à Verviers, le 2 février 1872, à trois mois d'emprisonnement, du chef de vol domestique.
39	244490		1 ^{er} mars 1872.	Ving-trois ans. . .	Condamné : 1° A Verviers, le 9 septembre 1871, à deux mois de prison, pour coups à des agents de la force publique ; 2° Par la Cour d'appel de Liège, le 16 novembre de la même année, à neuf mois d'emprisonnement du chef d'extorsions. Il tenait à Verviers une maison de prostitution dont la fermeture a été ordonnée par la police.
40	247386		10 mars 1872.	Un an	Condamné à Bruxelles, le 24 février 1872, à trois mois de prison, du chef de vol. La moralité de cet étranger était suspecte.
41	240847		1 ^{er} avril 1872.	Un mois	Condamné par la Cour d'appel de Bruxelles, le 1 ^{er} septembre 1871, à un an d'emprisonnement, du chef de tentative de vol. Voleur à la tire.
42	250530		28 mars 1872.	Quelques jours . .	Condamné par la Cour d'appel de Bruxelles, le 10 juin 1871, à un an de prison, pour vol à la tire.
43	165967		1 ^{er} avril 1872.	Quelques jours . .	Condamné à Marche, le 14 mars 1872, à trois mois de prison, du chef de vol et de recel. Vagabond sans moyens d'existence connus.

NUMÉROS		DATE de l'arrêté	DURÉE du séjour en Belgique.	MOTIFS DE L'EXPULSION.
D'ORDRE.	DU BOSSIER.			
44	227506	1 ^{er} avril 1872.	Deux ans	Condamné à Tournai, le 1 ^{er} septembre 1871, à huit mois d'emprisonnement, pour tentative de vol et outrages par paroles envers la gendarmerie dans l'exercice de ses fonctions. Le même tribunal l'avait condamné antérieurement à dix jours de prison, pour coups et blessures.
45	246534	17 avril 1872.	Huit mois	Condamnée à Verviers, le 20 janvier 1872, à huit mois de prison, du chef de vol.
46	245700	17 avril 1872.	Quelques jours . .	Condamnée à Charleroi, le 14 mars 1872, à trois mois d'emprisonnement, pour vol.
47	246045	17 avril 1872.	Quatre ans. . . .	Condamné à Bruxelles, le 24 février 1872, à trois mois de prison, pour tentative de vol. Condamné à Verviers, le 25 juillet 1868, à un mois de prison, du chef de vol.
48	249077	13 mai 1872.	Trois mois. . . .	Condamné à Arlon, le 26 avril 1872, à un mois de prison, du chef d'abus de confiance.
49	243745	20 mai 1872.	Quinze mois . . .	Condamné à Anvers, le 18 octobre 1871, à quatorze mois d'emprisonnement, du chef de vol domestique. Renseigné comme immoral et tenant une mauvaise conduite.
50	224006	7 mai 1872.	Deux ans	Condamné à Bruxelles, le 24 août 1871, à un an d'emprisonnement, pour vol.
51	248798	15 mai 1872.	Neuf mois. . . .	Condamné à Louvain, le 19 novembre 1871, à trois mois de prison, du chef de vol domestique. Cet étranger a commis le délit qui a motivé sa condamnation peu de temps après son arrivée en Belgique.
52	211125	13 mai 1872.	Voir ci-contre. . .	Condamné par la Cour d'assises de la Flandre occidentale, le 18 mars 1869, à cinq années de réclusion, du chef de complicité d'homicide volontaire et de vol. Il avait antérieurement été reconduit, à diverses reprises, à la frontière pour défaut de moyens d'existence, et n'avait aucune résidence fixe dans le royaume.
53	235182	20 mai 1872.	Environ deux ans. .	Condamnée à Gand, le 8 mars 1872, à un mois de prison, du chef d'escroquerie Cette étrangère ne tirait ses moyens d'existence que de la prostitution.
54	250121	20 mai 1872.	Deux ans	Condamnée à Bruxelles, le 16 avril 1872, à quatre mois d'emprisonnement, pour vol domestique.
55	248545	6 juin 1872.	Treize mois	Condamné à Bruxelles, le 21 mai 1872, à un mois de prison, du chef de vol. Cet arrêté n'a pas été mis à exécution, de bons renseignements ayant été fournis par les autorités locales sur la conduite de l'étranger.

N ^{OS} D'ORDRE.	N ^{OS} DU DOSSIER.	DATE	DURÉE	MOTIFS DE L'EXPULSION.
		de l'arrêté.	du séjour en Belgique.	
56	250879	6 juin 1872.	Un mois	Condamné à Bruxelles, le 11 mai 1872, à deux mois de prison, pour vol.
57	249481	14 juin 1872.	Deux mois	Condamné à Mons, le 13 mai 1872, à trois mois d'emprisonnement, du chef d'escroquerie et à six mois pour mendicité avec menaces d'attentat.
58	219806	14 juin 1872.	Deux ans	Condamné à Liège, le 5 mai 1872, à six mois de prison, pour vol qualifié.
59	162730	14 juin 1872.	Quelques mois . . .	Condamné par le tribunal correctionnel de Liège, le 17 mai 1872, à trois mois d'emprisonnement, du chef de vol.
60	136572	8 juillet 1872.	Habitait le pays depuis dix-huit ans. . . .	Condamnée à Anvers : 1° Le 15 juin 1870, à neuf mois d'emprisonnement, du chef de vol; 2° Le 18 octobre 1871, à un an d'emprisonnement, du même chef. Cette étrangère tenait une conduite déréglée.
61	171044	12 juillet 1872.	Arrivé pour la première fois en Belgique en 1858. A séjourné, à diverses reprises, dans le royaume.	Condamné par la Cour d'assises de Bruges, le 18 juin 1868, à huit ans de réclusion, pour faux en écritures et escroquerie.
62	250936	8 juillet 1872.	Deux mois	Condamné à Bruxelles, le 18 mai 1872, à neuf mois de prison, pour vol domestique.
63	215015	25 juin 1872.	Cinq ans	Condamnée à Verviers : 1° Le 30 mai 1868, à deux jours de prison, pour vol domestique et vol simple ; 2° Le 20 avril 1872, à six mois de prison, du chef d'extorsion d'argent. Prostituée.
64	212889	10 juillet 1872.	Quatre ans	Condamné à Anvers, le 2 août 1860 (<i>par défaut</i>), à quatre mois d'emprisonnement, pour vol, et le 26 juin 1872, à un mois de prison, du même chef.
65	232064	25 juin 1872.	Sept mois	Condamné à Verviers, le 6 mai 1871, à quinze jours de prison, du chef d'abus de confiance.
66	212970	29 octobre 1871.	Trois ans	Condamné à Bruxelles, le 18 mars 1871, à deux mois de prison, pour abus de confiance. Cet étranger, dont l'identité n'a jamais été suffisamment établie, ne vivait que d'expédients.
67	245772	5 janvier 1872.	Trois mois	Condamnée à Anvers, le 13 décembre 1871, à deux mois de prison, du chef de vol. Fille publique.
68	241587	12 sept. 1872.	Quatre mois	Condamné le 16 août 1871, par le tribunal correctionnel de Bruxelles, à huit jours d'emprisonnement, pour vol et port de faux nom. Cet étranger était porteur de papiers de légitimation qui ne lui appartenaient pas.

NUMÉROS		DATE de l'arrêté.	DURÉE du séjour en Belgique.	MOTIFS DE L'EXPULSION.
D'ORDRE.	DU DOSSIER.			
69	241865	12 sept. 1871.	Huit mois	Condamné à Anvers, le 2 août 1871, à cinq mois de prison, pour vol. Dépourvu de papiers de légitimation et sans domicile fixe.
70	253974	1 ^{er} avril 1872.	Cinq mois	Condamné à Bruxelles, le 2 septembre 1871, à un an d'emprisonnement, du chef de vol.
71	224077	10 mars 1872.	Trois ans	Condamné à Bruxelles, le 2 septembre 1871, à un an d'emprisonnement, du chef de complicité de vols et de recel.
72	226635	10 mars 1872.	Trois ans	Condamné à Liège, le 9 février 1872, à deux mois d'emprisonnement, du chef de vol. Moralité mauvaise.
73	254522	25 déc. 1871.	Un an	Condamné à Verviers au mois de novembre 1871, à deux mois de prison, pour vol. Cet étranger, qui tenait en Belgique une mauvaise conduite, était déserteur de l'armée prussienne et avait quitté sa patrie abandonnant sa femme et ses enfants.
74	172020	12 sept. 1871.	Onze ans	Condamné à Bruxelles, le 15 mai 1867, à six mois de prison, pour vol. A la suite de cette condamnation, cet étranger avait quitté furtivement le pays. Rentré en Belgique en 1871, il fut expulsé après avoir subi sa peine.

ÉTAT N° 3.

Étrangers expulsés du chef de poursuites ou de condamnations à l'étranger.

NUMÉROS		DATE de l'arrêté.	DURÉE du séjour en Belgique.	MOTIFS DE L'EXPULSION.
D'ORDRE.	DU DOSSIER.			
1	250154	1 ^{er} août 1871.	Deux ans	<p>Condamné :</p> <p>1^o Par le tribunal correctionnel d'Arras le 10 août 1819, à deux mois d'emprisonnement, pour outrage public à la pudeur;</p> <p>2^o Par la Cour de Douai, le 6 octobre 1862, à quatre mois d'emprisonnement, du chef de vol de récoltes;</p> <p>3^o Par le tribunal correctionnel de Cambrai, le 6 juillet 1864, à 26 francs d'amende, pour pareil délit;</p> <p>4^o Par la Cour de Douai, le 12 avril 1870, à six mois de prison (<i>par défaut</i>), du chef de tentative d'escroquerie.</p> <p>La conduite de cet étranger dans le royaume n'ayant fait l'objet d'aucune remarque défavorable, l'arrêté d'expulsion intervenu à sa charge n'a pas été mis à exécution.</p>
2	210181	18 août 1871.	Trois ans	<p>Condamné par le tribunal de St-Malo, le 1^{er} octobre 1869, à quinze mois de prison, pour escroquerie.</p>
3	241508	18 août 1871.	Un an	<p>Condamné, le 10 décembre 1855, par la Cour d'appel d'Alger, à vingt ans de travaux forcés, pour vol simple, escroquerie, vols qualifiés et faux en écriture privée.</p>
4	226807	10 sept. 1871.	Trois ans	<p>Condamné à Avesnes, le 4 août 1869, à six mois de prison, pour vol.</p>
5	241958	2 sept. 1871.	Trois mois	<p>Condamné, le 50 mars 1870, par la Cour de Metz, à six mois d'emprisonnement, pour vol.</p>
6	210607	24 sept. 1871.	Quatre ans	<p>Condamné :</p> <p>1^o A Châteaudun, le 7 août 1841, à huit jours d'emprisonnement, pour vol de récoltes;</p> <p>2^o Par la Cour impériale de Paris, le 8 novembre 1867, à un an de prison, pour vol.</p>
7	186505	22 nov. 1871.	Voir ci-contre.	<p>A séjourné une première fois en Belgique de 1865 à 1867, époque à laquelle il a été remis aux mains des autorités prussiennes qui réclamaient son extradition.</p> <p>Revenu en Belgique au mois de septembre 1871, il a été expulsé par arrêté du 22 novembre suivant. Cet arrêté est motivé par une condamnation à six ans de travaux forcés prononcée le 12 novembre 1867 par la Cour d'assises de Thorn, pour introduction et émission en Prusse de faux billets de banque russe. La peine avait été réduite à la condition de quitter la Prusse et de s'embarquer pour l'Angleterre.</p>

NUMÉROS		DATE de l'arrêté.	DURÉE du séjour en Belgique.	MOTIFS DE L'EXPULSION.
D'ORDRE.	DU DOSSIER.			
8	240062	26 nov. 1871.	Sept mois	Condamné à Avesnes (<i>France</i>) : 1° Le 10 juin 1865, à deux mois d'emprisonnement, pour vol; 2° Le 5 avril 1865, à six mois de prison, du même chef.
9	243877	5 déc. 1871.	Quinze mois	Condamné en Prusse, le 10 août 1867, à trois mois de prison, pour tromperie, et le 24 octobre 1868, à un an de la même peine, du même chef.
10	77162	1 ^{er} déc. 1871.	Un an	Condamné par le tribunal de la Seine, le 28 février 1851, à cinq années d'emprisonnement, pour escroquerie.
11	244578	15 déc. 1871.	Trois mois.	Condamné, en septembre 1865, par la Cour criminelle centrale à Londres, à six ans de travaux forcés, pour fraude et tromperie.
12	247375	11 février 1872.	Environ deux ans. . . .	Condamné, à Avesnes (<i>France</i>), le 15 octobre 1856, à quarante jours de prison, pour vol. Il avait en outre encouru dans son pays natal plusieurs condamnations, du chef de coups.
13	252050	11 février 1872.	Deux ans	Condamné : 1° A Paris, le 8 mai 1854, à trois mois de prison, pour abus de confiance; 2° A Lille, à cinq ans de réclusion, pour faux en écriture; 3° Par la Cour d'assises de la Seine, en 1868 (<i>par contumace</i>), à quinze ans de réclusion, pour banqueroute frauduleuse.
14	248294	17 avril 1872.	Trois mois.	Condamné à Paris : Le 25 juin 1856, à trois mois de prison, pour vol; Le 5 mai 1857, à six mois de la même peine, pour escroquerie; Le 15 avril 1858, à treize mois d'emprisonnement, du chef de vol; Le 29 mai 1860, à six ans de réclusion, du même chef.
15	173504	6 juin 1872.	Quelques jours	Condamné par la Cour d'assises de la Marne, le 4 décembre 1862, à dix ans de travaux forcés, du chef de banqueroute frauduleuse et simple.
16	221569	6 juin 1872.	Deux ans	Condamné, à St-Quentin, le 8 avril 1869, à deux ans d'emprisonnement, du chef d'escroquerie et d'abus de confiance.
17	247864	14 juin 1872.	Dix-huit mois.	Condamné, à Paris, le 19 juin 1862, à deux ans d'emprisonnement et cinq ans de surveillance, pour attentat aux mœurs et excitation à la débauche; 2° Par la Cour d'assises du Nord (<i>par contumace</i>), le 27 novembre 1871, à six ans de réclusion, pour attentat à la pudeur commis sans violence sur un enfant âgée de moins de 15 ans. Cet arrêté n'a pas été mis à exécution, l'étranger qui en fait l'objet ayant été livré aux autorités françaises, en vertu d'une demande d'extradition.

NUMÉROS		DATE de l'arrêté.	DURÉE du séjour en Belgique.	MOTIFS DE L'EXPULSION.
D'ORDRE.	DU DOSSIER.			
18	250250	8 juillet 1872.	Quatre mois	Condamné en mai 1872, par le tribunal correctionnel de la Seine, à six mois d'emprisonnement, pour détournements frauduleux.
19	252082	12 juillet 1872.	Deux mois. . . .	Condamné, le 5 août 1868, par la Cour d'assises de la Seine, à un an d'emprisonnement, du chef de vol et d'abus de confiance.
20	243081	14 mars 1872.	Un mois	Poursuivi dans son pays natal du chef de détournement et de faux en écritures de commerce. L'arrêté d'expulsion dont il s'agit n'a pas été mis à exécution, l'étranger qui en fait l'objet ayant été livré aux autorités de son pays, en vertu d'une demande d'extradition.
21	241951	14 mars 1872.	Quelques mois. . . .	Condamné, à Aix-la-Chapelle, le 18 mars 1871, à quatre semaines de prison, du chef de vol.
22	225450	30 janvier 1872.	Trois ans	Condamné à Paris : 1° Le 16 mai 1862, à un mois de prison, pour escroquerie; 2° Le 8 juin 1860 (<i>par défaut</i>), à six mois de prison, pour abus de confiance et banqueroute.

ÉTAT N° 4.

Étrangers expulsés pour avoir été condamnés à l'étranger et en Belgique.

D'ORDRE.	NUMÉROS		DATE de l'arrêt.	DURÉE du séjour en Belgique.	MOTIFS DE L'EXPULSION.
		DU DOSSIER.			
1	217815		1 ^{er} août 1871.	Trois ans	<p>Condamné :</p> <p>1^o Par la Cour d'appel de Gand, le 26 janvier 1869, à 59 mois d'emprisonnement, pour faux en écritures, escroquerie et port de faux noms;</p> <p>2^o Par la Cour d'appel d'Utrecht, le 4 avril 1864, à trois mois d'emprisonnement, du chef de mendicité, et, le 22 mai 1864, à un an de prison, du chef de vol.</p>
2	197850		5 août 1871.	A été arrêtée peu de temps après son arrivée dans le royaume.	<p>Condamnée :</p> <p>1^o Par la Cour d'appel de Bruxelles, le 14 mars 1867, à cinq années de prison, pour vol;</p> <p>2^o En Prusse, le 16 juin 1856, à une semaine de prison, pour tromperie; le 26 juillet 1860, à trois mois de prison, pour vol; le 30 octobre 1861, à trois mois d'emprisonnement, pour vol et détournement; le 7 août 1860, à un mois de prison, pour vol, et, le 14 janvier 1864, à six mois de la même peine, du même chef.</p>
3	45471		2 sept. 1871.	Arrivé en Belgique vers 1858.	<p>Condamné :</p> <p>1^o Par la Cour d'assises du Hainaut (<i>par contumace</i>), le 31 janvier 1859, à sept années de réclusion, à l'exposition et à la flétrissure, pour faux en écriture privée et usage de la pièce fausse;</p> <p>2^o Le 9 août 1870, par la Cour d'assises de l'Aisne (<i>par contumace</i>), à douze ans de travaux forcés, pour faux en écritures de commerce.</p>
4	159810		24 sept. 1871.	Arrivé en Belgique peu de temps avant son arrestation.	<p>Condamné :</p> <p>1^o Par la Cour d'assises du Limbourg, le 16 mars 1857, aux travaux forcés à perpétuité (<i>peine commuée en quinze ans de travaux forcés</i>), pour fabrication et émission de fausse monnaie;</p> <p>2^o Par la Cour de Maestricht, le 15 mai 1856, à treize mois de prison, pour usage de faux passeport, et, le 19 du même mois, à cinq années de la même peine, pour émission de fausse monnaie.</p>
5	240778		17 nov. 1871.	Quelques mois. . . .	<p>Condamné :</p> <p>1^o A Bruxelles, le 14 octobre 1871, à deux mois et huit jours de prison, pour escroquerie et port de faux noms;</p> <p>2^o A Utrecht en 1865 à cinq ans de réclusion, pour faux en écritures.</p>

NUMÉROS		DATE de l'arrêté.	DURÉE de séjour en Belgique.	MOTIFS DE L'EXPULSION.
D'ORDRE.	DU DOSSIER.			
6	244453	20 mai 1872.	Quelques mois. . .	<p>Condamné :</p> <p>1° (<i>Par contumace</i>) le 5 octobre 1871, par la Cour d'assises, de la Seine, à quinze ans de travaux forcés, du chef de banqueroute frauduleuse et simple ;</p> <p>2° Par le tribunal correctionnel de Tournai, le 28 octobre 1871, sous un faux nom, à six mois de prison, pour tentative de viol, et par la Cour d'appel de Bruxelles, le 18 septembre 1872, à sept années et neuf mois de prison, pour faux, banqueroute frauduleuse et simple et port de faux noms.</p>
7	244453	20 mai 1872.	Quelques mois. . .	<p>Condamné :</p> <p>1° A Montargis (<i>France</i>), le 1^{er} mars 1871, à quinze jours d'emprisonnement, pour vol ;</p> <p>2° Par la Cour d'assises de Bruxelles, le 18 septembre 1872, à deux ans et 3 mois de prison, pour recel de valeurs appartenant à un failli et port de faux noms.</p>
8	244054	31 déc. 1871.	Trois mois. . . .	<p>Condamné à Clamecy (<i>France</i>), à deux mois de prison, pour vol.</p>
9	245020	14 janv. 1872.	Quelques mois. . .	<p>Condamné :</p> <p>1° A Verviers, le 2 décembre 1871, à trois mois de prison, du chef de destruction de partie de maison ;</p> <p>2° A subi plusieurs condamnations en Hollande, pour coups.</p>
10	105053	11 fév. 1872.	Voir ci-contre. . .	<p>Condamnée :</p> <p>1° Le 25 mai 1858, par la Cour de Maestricht, à deux ans de prison, pour vagabondage avec circonstances aggravantes et vol d'argent dans une église ;</p> <p>2° En Belgique : a. le 21 octobre 1864, à 15 jours de prison, pour escroquerie à l'aide d'un faux document administratif, par le tribunal correctionnel de Liège ; b. le 5 août 1871, par le tribunal correctionnel de Bruxelles, à six semaines d'emprisonnement, du chef de complicité de vol ; c. le 13 février 1872, par le même tribunal, à trois mois de prison, pour port de faux noms et faux écritures.</p> <p>Un arrêté royal d'expulsion était intervenu à charge de cette étrangère le 10 février 1864, mais cet arrêté porté en vertu de la loi du 22 septembre 1835 ayant perdu sa force obligatoire, elle a été expulsée de nouveau par arrêté du 11 février 1872.</p>
11	213017	11 fév. 1872.	Quatre ans. . . .	<p>Condamné :</p> <p>1° Le 25 juillet 1855, par le tribunal correctionnel de Douai, à un an et 1 jour de prison, du chef de complicité de vol ; en outre il a subi en France plusieurs condamnations pour fraude ;</p> <p>2° Le 8 décembre 1871, par le tribunal de Tournai, à 15 jours de prison, pour outrage envers des employés de la douane et refus de visite.</p> <p>C'est un fraudeur de profession.</p>

D'ORDRE.	NUMÉROS		DATE de l'arrêt.	DURÉE du séjour en Belgique.	MOTIFS DE L'EXPULSION.
		DU DOSSIER.			
12	246578		11 fév. 1872.	Quatre mois	<p>Condamné :</p> <p>1° A Bruxelles, le 26 janvier 1872, à 2 mois et 8 jours de prison, pour vol et port de faux nom;</p> <p>2° Il avait encouru en France 5 condamnations pour vols.</p>
13	200719		25 fév. 1872.	Environ trois ans. . .	<p>Condamné :</p> <p>1° Par le tribunal correctionnel de Mons, le 18 mai 1869, à trois mois de prison, pour violences;</p> <p>2° Le 22 juin suivant, à 3 mois de la même peine pour vol qualifié;</p> <p>3° Par la Cour d'appel de Bruxelles, le 17 juillet de la même année, à 3 mois de prison, pour avoir entravé la liberté du travail;</p> <p>4° A Bordeaux : a. le 11 mars 1857, à 15 jours de prison, pour vol, mendicité et vagabondage; b. le 31 janvier 1861, à 3 mois de prison, pour vol; c. le 26 mars 1862, à 3 mois de prison, pour mendicité et vagabondage.</p>
14	187719		25 fév. 1872.	Sept ans.	<p>Condamnée:</p> <p>1° A Anvers, le 12 juillet 1871, à un an de prison, du chef de vols domestiques;</p> <p>2° A Bruda, le 29 février 1864, à 14 jours de prison, pour outrage public aux mœurs.</p>
15	211410		17 avril 1872.	Trois mois.	<p>Condamné à Aix-la Chapelle, le 6 avril 1870, à 4 mois de prison, pour vol; à Yveriers, le 8 mars 1872, à 8 mois de la même peine, du même chef.</p>
16	250500		17 avril 1872.	Un an	<p>Condamné à Wassy (France), le 21 août 1867, à 15 jours de prison, pour escroquerie; à Charleroi, le 10 mars 1872, à 3 mois de prison, pour vol.</p>
17	245055		20 mai 1872.	Un an	<p>Condamné :</p> <p>1° A Charleroi, le 30 mai 1872, à 5 peines de 3 semaines de prison, pour vol et escroquerie;</p> <p>2° A Rocroi, le 21 février 1872 (par défaut), à 1 an de prison, pour vol, escroquerie et abus de confiance.</p>
18	250221		20 mai 1872.	Un mois.	<p>Condamné :</p> <p>1° A Paris, le 15 septembre 1866, à 6 mois de prison pour escroquerie; le 15 septembre 1869, à 1 mois de la même peine, du chef d'abus de confiance; le 30 mai 1870, du même chef, à un mois de prison;</p> <p>2° A Bruxelles, le 1^{er} mai 1872, à 1 mois de prison, pour détournement frauduleux.</p>
19	225654		27 juin 1872.	Deux ans	<p>Condamné . A. A Dinant le 16 février 1870, à 4 ans de prison, pour faux en écriture; B. Par la Cour d'assises du Nord, le 20 février 1864, à 5 ans de prison, pour faux en écriture, abus de confiance et vols qualifiés.</p>

NUMÉROS		DATE de l'arrêté.	DURÉE du séjour en Belgique.	MOTIFS DE L'EXPULSION.
D'ORDRE.	DU DOSSIER.			
20	248911	15 mai 1872.	Trois mois. . . .	<p>Cet étranger, qui a encouru dans son pays natal de nombreuses et graves condamnations du chef de vol, était poursuivi pour vol, lorsque l'arrêté d'expulsion intervenu à sa charge a été porté.</p> <p>La Cour d'assises de la Flandre occidentale l'a condamné, le 25 juillet 1872, à 5 ans de réclusion, du chef de vol à l'aide de violences.</p>
21	237405	1 ^{er} avril 1872.	Quelques mois. . .	<p>Condamné, le 20 mai 1871, par le tribunal correctionnel de Bruxelles, à 12 mois de prison, pour vol et port de faux noms. Il a subi de nombreuses condamnations dans son pays natal, pour vol et faux en écritures.</p>
22	251150	7 mai 1872.	Cinq mois. . . .	<p>Condamné A :</p> <p>1° Le 21 octobre 1870, par la Cour d'appel de Bruxelles, à 2 ans de prison, pour vols qualifiés ;</p> <p>2° Le 20 décembre de la même année, par le tribunal correctionnel de Mons, à 2 mois de prison, pour vol ; B. Cet étranger avait subi plusieurs condamnations dans son pays natal, du chef de vols.</p>

ÉTAT N° 5.

*Etrangers internés dans un lieu déterminé ou contraints
de s'éloigner d'un certain lieu.*

NÉANT.
